

TEMPS SCOLAIRE EFFECTIF DES ELEVES EDUCATION PRESCOLAIRE ENSEIGNEMENT PRIMAIRE SECONDAIRE PREMIER CYCLE SUISSE ROMANDE ET TESSIN

Tableaux comparatifs

Année scolaire 2009-2010

Ces données ont été revues et corrigées par les départements de l'instruction publique romands et tessinois de la Conférence intercantonale de l'Instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP).



Éducation préscolaire

3-4 ans

CANTONS	SEMAINES D'ÉCOLE PAR ANNÉE	JOURS D'ÉCOLE PAR ANNÉE	JOURS D'ÉCOLE PAR SEMAINE	SEMAINES DE VACANCES PAR ANNÉE	JOURS DE CONGÉ PAR SEMAINE
TESSIN	36.5	159.5	4.5	15.5	1.5

Premier degré (Harmos 1) / 4-5 ans

CANTONS	SEMAINES D'ÉCOLE PAR ANNÉE	JOURS D'ÉCOLE PAR ANNÉE	JOURS D'ÉCOLE PAR SEMAINE	SEMAINES DE VACANCES PAR ANNÉE	JOURS DE CONGÉ PAR SEMAINE
BERNE ¹	38	114 à 152	3 à 4	14	2 à 3
BERNE ¹	39	117 à 156	3 à 4	13	2 à 3
FRIBOURG	38	95	2.5	14	3.5
GENÈVE	38,5	151	4	13.5	2
JURA	39	185	2.5	13	3.5
NEUCHÂTEL	39	97.5	2.5	13	3.5
TESSIN	36.5	159.5	4.5	15.5	1.5
VALAIS ²	38	167	4.5	14	1.5
VAUD	38	152	4	14	2

Second degré (Harmos 2) / 5-6 ans

CANTONS	SEMAINES D'ÉCOLE PAR ANNÉE	JOURS D'ÉCOLE PAR ANNÉE	JOURS D'ÉCOLE PAR SEMAINE	SEMAINES DE VACANCES PAR ANNÉE	JOURS DE CONGÉ PAR SEMAINE
BERNE	38	114 à 152	3 à 4	14	2 à 3
BERNE	39	117 à 156	3 à 4	13	2 à 3
FRIBOURG	38	152	4	14	2
GENÈVE	38,5	151	4	13.5	2
JURA	39	185	4	13	1.5
NEUCHÂTEL	39	156 à 175.5	4	13	2
TESSIN	36.5	159.5	4.5	15.5	1.5
VALAIS	38	167	4.5	14	1.5
VAUD	38	171	4.5	14	1.5

Durée d'une leçon en minutes

CANTONS	BERNE	FRIBOURG	GENÈVE	JURA	NEUCHÂTEL	TESSIN	VALAIS	VAUD
	45' ³	50'	45'	45'	45'	45'	~60'	45'

¹ En principe, les 4-5 ans peuvent suivre le jardin d'enfants à plein temps, mais en général, ils suivent environ 2/3 de celui-ci.

A partir du 1^{er} août 2009 les horaires blocs ont été introduits. Toutes les écoles enfantines et les établissements de la scolarité obligatoire doivent dispenser quatre leçons au minimum chaque matin du lundi au vendredi. La commission scolaire peut accorder des dérogations concernant les horaires blocs à l'occasion de jours fériés locaux ou de jours servant à prolonger des week-ends, à certaines occasions particulières comme la formation continue du collège des enseignants et des enseignantes (cours ayant lieu toute la journée) ou si le transport des élèves l'exige. La commission scolaire peut aussi accorder des dérogations au cycle secondaire I, notamment lorsque les offres facultatives ou les locaux ne permettent pas de mettre en œuvre les horaires blocs.

² Certaines classes sont organisées à mi-temps, soit 9/18.

³ L'enseignement au jardin d'enfants n'est pas découpé en leçons, mais en périodes correspondant à des activités. Le temps est donc équivalent à des "équivalents leçons".

© IRDP – Neuchâtel (2009) Ces données ont été revues et corrigées par les départements de l'instruction publique romands et tessinois de la Conférence intercantonale de l'Instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP).

Éducation préscolaire

Leçons/Périodes par semaine

CANTONS	HARMOS	BERNE	FRIBOURG	GENÈVE	JURA	NEUCHÂTEL	TESSIN	VALAIS	VAUD
3-4 ans	-	-	-	-	-	-	32UD ¹ + refezione (8UD)	-	-
4-5 ans	Degré 1	22 à 26	12 à 14	20	15.5	10.5	32UD + refezione (8UD)	18	20
5-6 ans	Degré 2	22 à 26	22 à 24	20	25	21	32UD + refezione (8UD)	18	23

Heures (60 minutes) d'enseignement par semaine

CANTONS	HARMOS	BERNE	FRIBOURG	GENÈVE	JURA	NEUCHÂTEL	TESSIN	VALAIS	VAUD
3-4 ans	-	-	-	-	-	-	24h + 6h refezione	-	-
4-5 ans	Degré 1	16 h 30 à 19 h 30	10 h à 11 h 40	15 h	11 h 40	8 h	24h + 6h refezione	18 h	15 h
5-6 ans	Degré 2	16 h 30 à 19 h 30	18 h 20 à 20 h 00	15 h	18 h 45	15 h 45	24h + 6h refezione	18 h	17 h 15

Heures (60 minutes) d'enseignement par an

CANTONS	HARMOS	BERNE ²	FRIBOURG	GENÈVE	JURA	NEUCHÂTEL	TESSIN	VALAIS	VAUD
3-4 ans	-	-	-	-	-	-	876h + 219h refezione	-	-
4-5 ans	Degré 1	627 h à 741 h	380 h à 443 h 20	566 h 15	455 h	312 h	876h + 219h refezione	684 h	570 h
5-6 ans	Degré 2	627 h à 741 h	696 h 40 à 760 h 00	566 h 15	731 h 15	614 h 15	876h + 219h refezione	684 h	655 h 30

© IRDP – Neuchâtel (2009)

Ces données ont été revues et corrigées par les départements de l'instruction publique romands et tessinois de la Conférence intercantonale de l'Instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP).

¹ Unità didattiche per settimana (UD)

² sur 38 semaines

Enseignement primaire

CANTONS	SEMAINES D'ÉCOLE PAR ANNÉE	JOURS D'ÉCOLE PAR ANNÉE	JOURS D'ÉCOLE PAR SEMAINE	SEMAINES DE VACANCES PAR ANNÉE	JOURS DE CONGÉ PAR SEMAINE
BERNE ¹	38	171	4.5	14	1.5
BERNE ¹	39	175.5		13	
FRIBOURG/1P-2P	38	152	4	14	2
FRIBOURG/3P-6P		171	4.5		1.5
GENÈVE	38.5	151	4	13.5	2
JURA	39	185 ²	4.5	13	1.5
NEUCHÂTEL	39	175.5	4.5	13	1.5
TESSIN	36.5	159.5 ³	4.5	15.5	1.5
VALAIS	38	167 ⁴	4.5	14	1.5
VAUD	38	171	4.5	14	1.5

Secondaire premier cycle

CANTONS	SEMAINES D'ÉCOLE PAR ANNÉE	JOURS D'ÉCOLE PAR ANNÉE	JOURS D'ÉCOLE PAR SEMAINE	SEMAINES DE VACANCES PAR ANNÉE	JOURS DE CONGÉ PAR SEMAINE
BERNE	39	175.5	4.5	13	1.5
FRIBOURG	38	185 ⁵	5	14	1
GENÈVE	38.5	172	4.5	13.5	1.5
JURA	39	185 ²	4.5	13	1.5
NEUCHÂTEL	39	175.5	4.5	13	1.5
TESSIN	36.5	159.5 ³	4.5	15.5	1.5
VALAIS	38	167 ⁴	4.5	14	1.5
VAUD	38	171	4.5	14	1.5

Enseignement primaire et Secondaire premier cycle

Durée d'une leçon en minutes

CANTONS	BERNE	FRIBOURG	GENÈVE	JURA	NEUCHÂTEL	TESSIN	VALAIS	VAUD
ENSEIGNEMENT PRIMAIRE	45'	50'	45'	45'	45'	45'	45'	45'
SECONDAIRE PREMIER CYCLE	45'	50'	45'	45'	45'	50'	50'	45'

© IRDP – Neuchâtel (2009)

Ces données ont été revues et corrigées par les départements de l'instruction publique romands et tessinois de la Conférence intercantonale de l'Instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP).

¹ A partir du 1^{er} août 2009 les horaires blocs ont été introduits. Toutes les écoles enfantines et les établissements de la scolarité obligatoire doivent dispenser quatre leçons au minimum chaque matin du lundi au vendredi. La commission scolaire peut accorder des dérogations concernant les horaires blocs à l'occasion de jours fériés locaux ou de jours servant à prolonger des week-ends, à certaines occasions particulières comme la formation continue du collège des enseignants et des enseignantes (cours ayant lieu toute la journée) ou si le transport des élèves l'exige. La commission scolaire peut aussi accorder des dérogations au cycle secondaire I, notamment lorsque les offres facultatives ou les locaux ne permettent pas de mettre en œuvre les horaires blocs.

² 39X5 = 195. Le mercredi est compté comme un jour entier. 195 moins les jours fériés et les congés locaux. 195 moins 10 = 185

³ 164.5 jours moins 5 jours fériés

⁴ 171 jours moins 4 jours fériés = 167

⁵ 190 – 5 jours fériés

Enseignement primaire et Secondaire premier cycle Leçons/Périodes par semaine (sans appui)

CANTONS	DEGRÉ 1 (Harmos 3)	DEGRÉ 2 (Harmos 4)	DEGRÉ 3 (Harmos 5)	DEGRÉ 4 (Harmos 6)	DEGRÉ 5 (Harmos 7)	DEGRÉ 6 ¹ (Harmos 8)	DEGRÉ 7 (Harmos 9)	DEGRÉ 8 (Harmos 10)	DEGRÉ 9 (Harmos 11)
Berne 38 sem.	23	25	28	28	31	31	39 semaines	39 semaines	39 semaines
Berne 39 sem.	22	25	27	27	30	30			
Fribourg	24 à 26	24 à 26	28	28	28	28	32	32.5	34
Genève	20	28	28	28	28	28	32	32	32
Jura	24	24	28	28	28	28	32	32	32
Neuchâtel	23	25	26	28	28	30	31 ou 32	31	33
Tessin	32	32	32	32	32	33	33	33	33
Valais	27.6	27.6	33	33	33	33	32	32	32
Vaud	26	26	28	28	32	32	32	32	32

Enseignement primaire et Secondaire premier cycle Heures (60 minutes) d'enseignement par an (sans appui)

CANTONS	DEGRÉ 1 (Harmos 3)	DEGRÉ 2 (Harmos 4)	DEGRÉ 3 (Harmos 5)	DEGRÉ 4 (Harmos 6)	DEGRÉ 5 (Harmos 7)	DEGRÉ 6 (Harmos 8)	DEGRÉ 7 (Harmos 9)	DEGRÉ 8 (Harmos 10)	DEGRÉ 9 (Harmos 11)
Berne 38 sem.	655 h 30	712 h 30	798 h	798 h	883 h 30	883 h 30	39 semaines 936 h	39 semaines 965 h 15	39 semaines 965 h 15
Berne 39 sem.	643 h 30	731 h 15	789 h 45	789 h 45	877 h 30	877 h 30			
Fribourg	760 h à 823 h 20	760 h à 823 h 20	886 h 40	886 h 40	886 h 40	886 h 40	1013 h 20	1029 h 10	1076 h 40
Genève	577 h 30	808 h 30	808 h 30	808 h 30	808 h 30	808 h 30	924 h	924 h	924 h
Jura	702 h	702 h	819 h	819 h	819 h	819 h	936 h	936 h	936 h
Neuchâtel	672 h 45	731 h 15	760 h 30	819 h 00	819 h 00	877 h 30	906 h 45 ou 936 h	906 h 45	965 h 25
Tessin	876 h	876 h	876 h	876 h	876 h	1003 h 45	1003 h 45	1003 h 45	1003 h 45
Valais	797 h	797 h	953 h	953 h	953 h	953 h	1026 h 40	1026 h 40	1026 h 40
Vaud	741 h	741 h	798 h	798 h	912 h	912 h	912 h	912 h	912 h

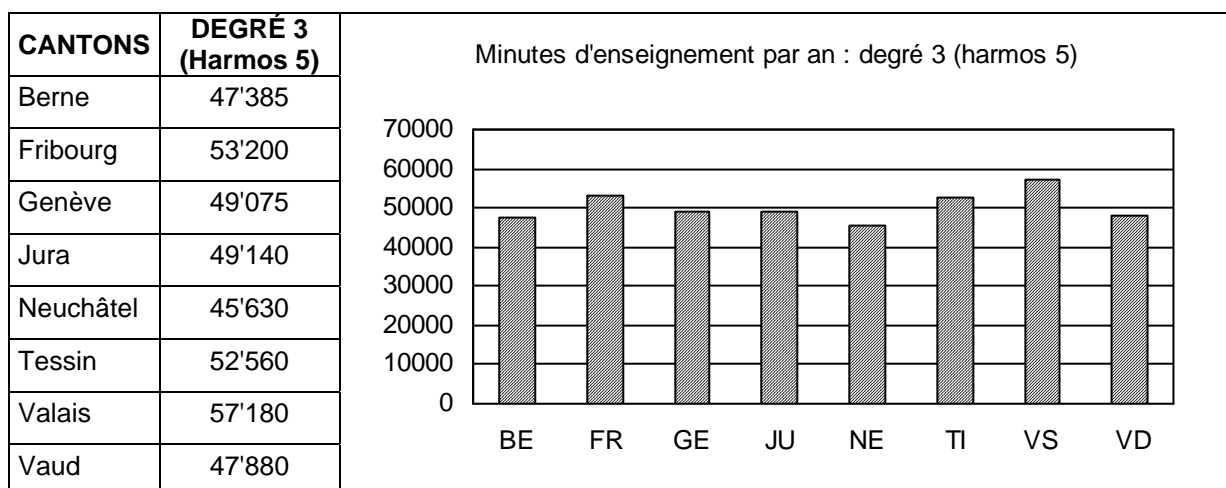
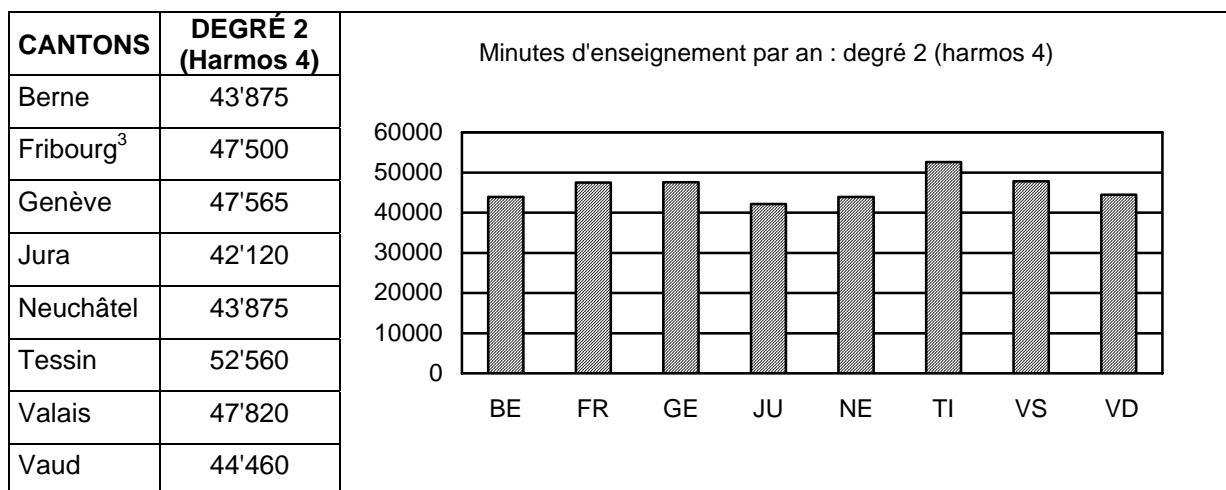
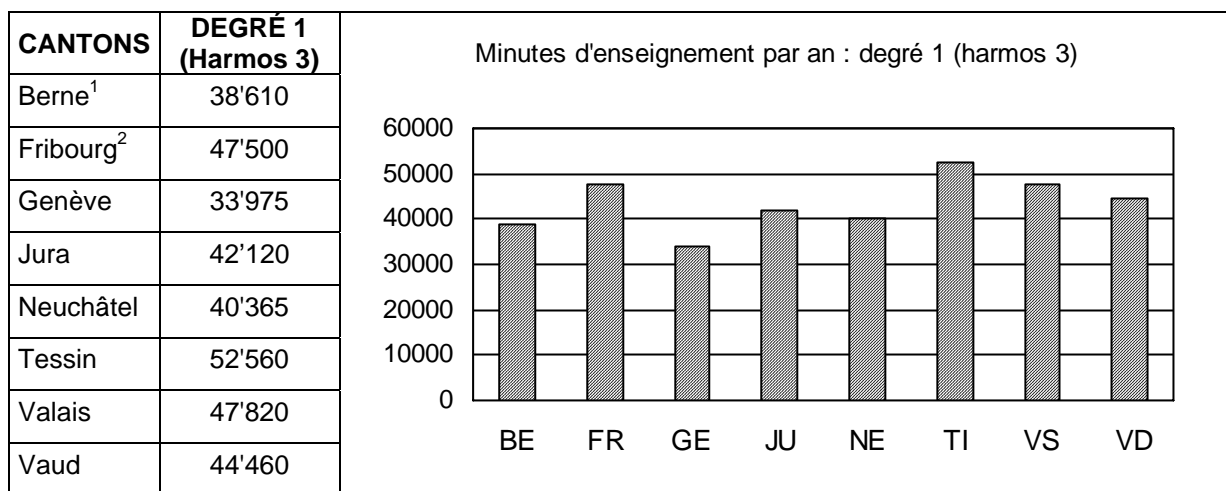
© IRDP – Neuchâtel (2009)

Ces données ont été revues et corrigées par les départements de l'instruction publique romands et tessinois de la Conférence intercantonale de l'Instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP).

1

Séparation entre le primaire et secondaire

MINUTES D'ENSEIGNEMENT PAR AN ET PAR DEGRÉ



© IRDP – Neuchâtel (2009)

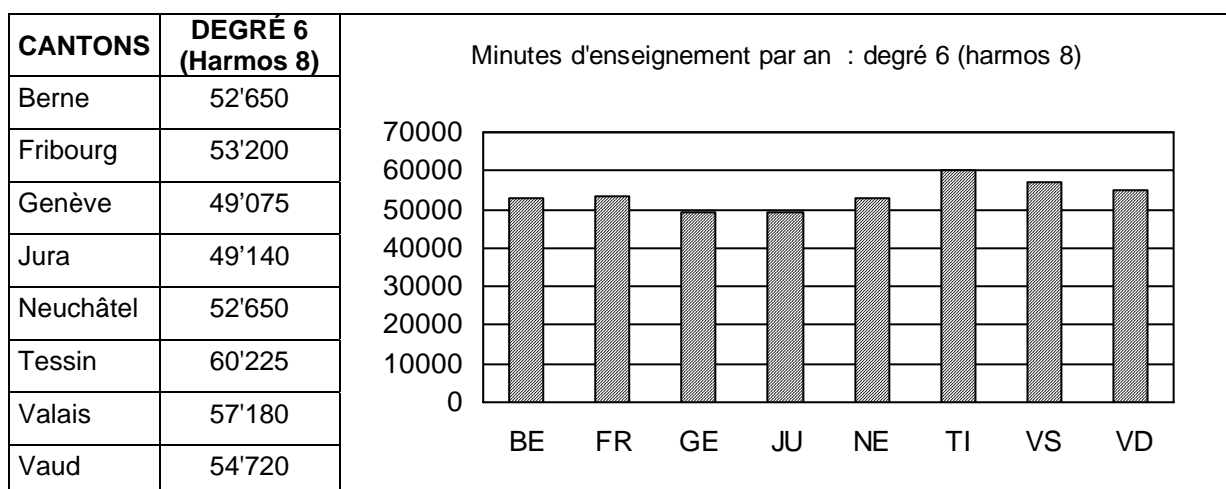
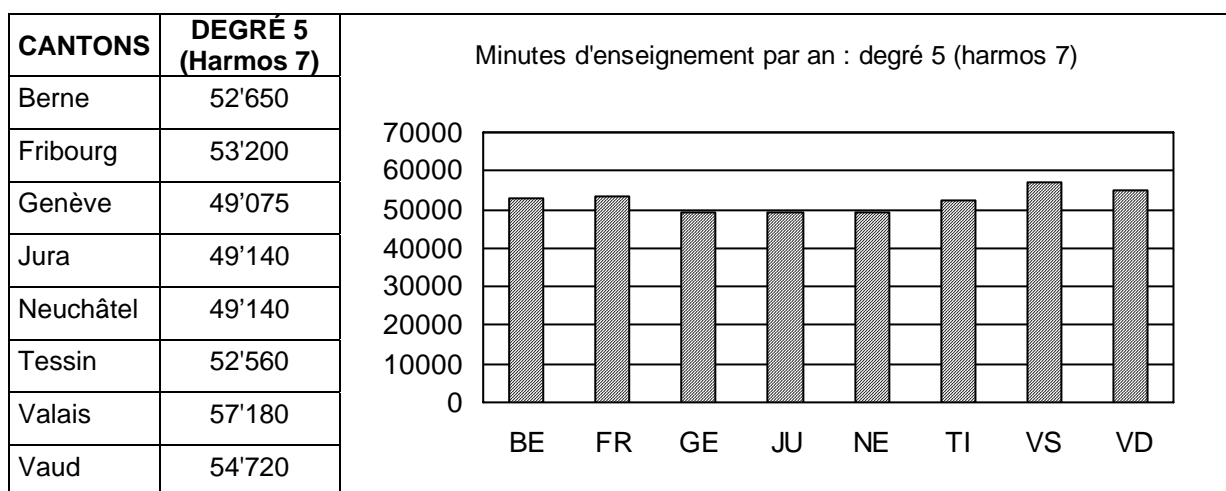
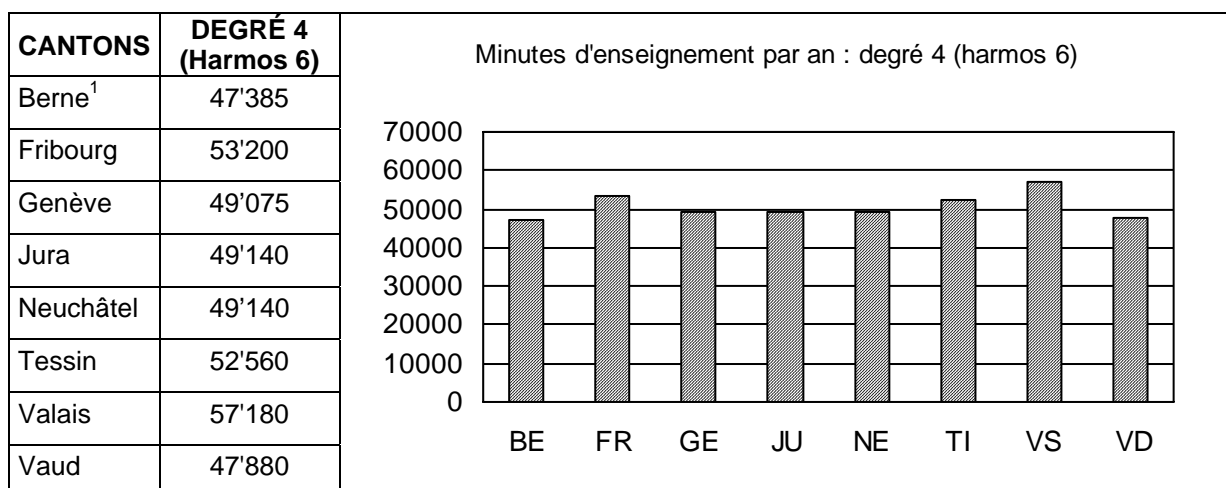
Ces données ont été revues et corrigées par les départements de l'instruction publique romands et tessinois de la Conférence intercantonale de l'Instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP).

¹ Calculs effectués avec 39 semaines pour les degrés primaires 1 à 6 (harmos 3 à 8)

² 25 périodes = 791h40 par an

³ 25 périodes = 791h40 par an

MINUTES D'ENSEIGNEMENT PAR AN ET PAR DEGRÉ

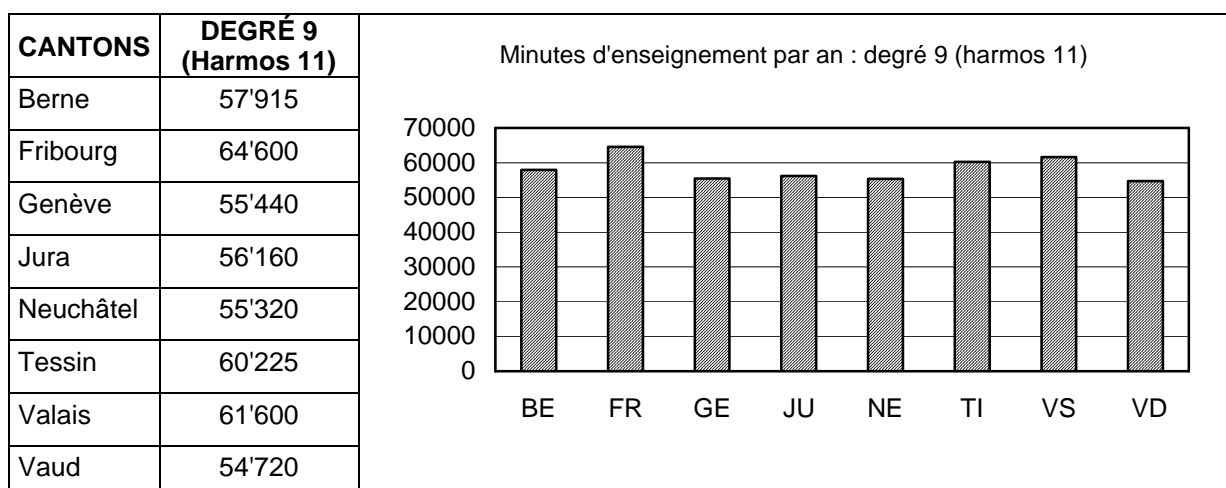
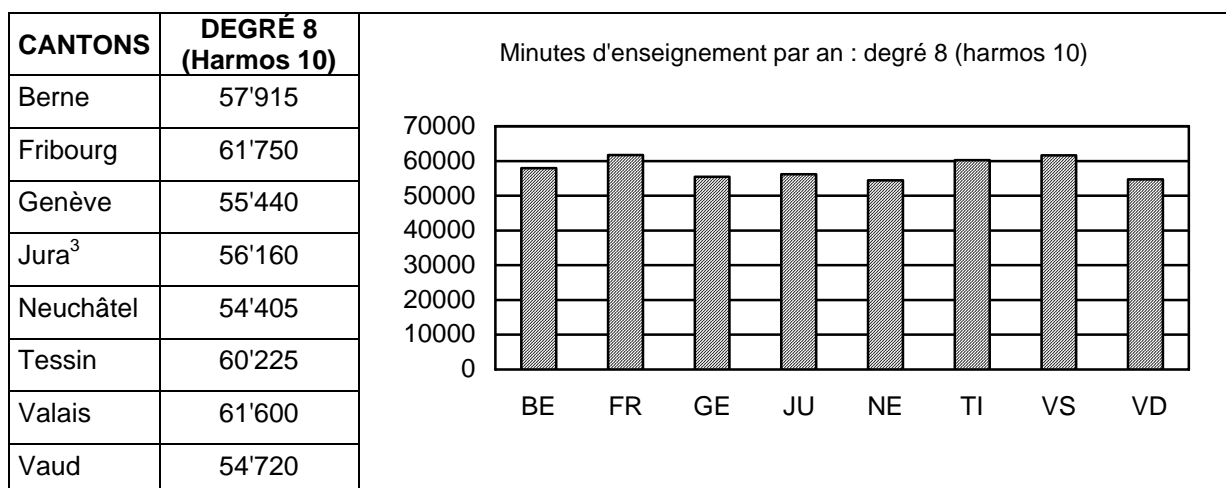
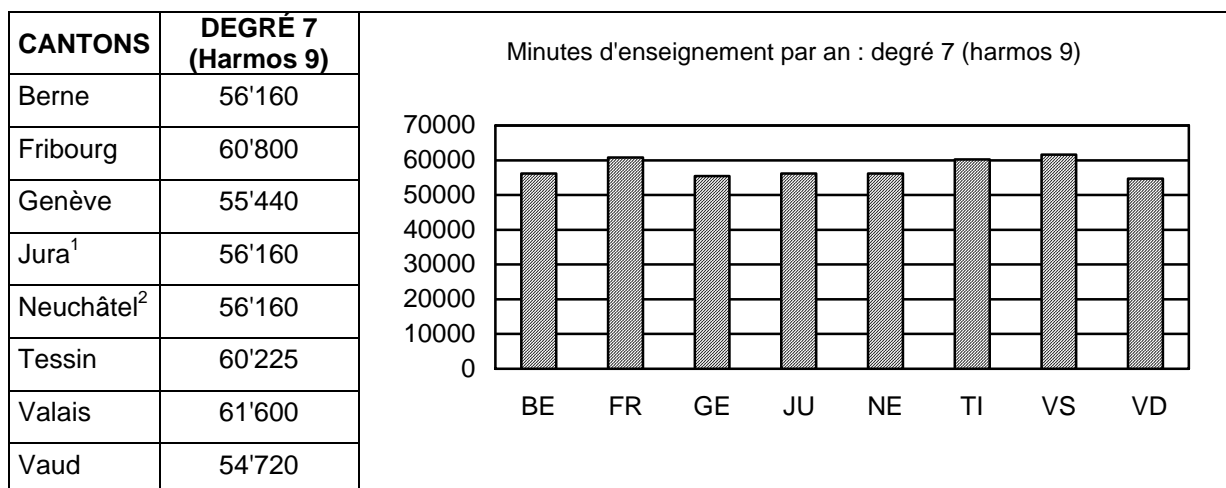


© IRDP – Neuchâtel (2009)

Ces données ont été revues et corrigées par les départements de l'instruction publique romands et tessinois de la Conférence intercantonale de l'Instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP).

¹ Calculs effectués avec 39 semaines pour les degrés primaires 1 à 6 (harmos 3 à 8)

MINUTES D'ENSEIGNEMENT PAR AN ET PAR DEGRÉ



© IRDP – Neuchâtel (2009)

Ces données ont été revues et corrigées par les départements de l'instruction publique romands et tessinois de la Conférence intercantonale de l'Instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP).

¹ 31 périodes

² 32 périodes

³ 32 périodes

MINUTES D'ENSEIGNEMENT POUR L'ENSEMBLE DE LA SCOLARITÉ : DEGRÉS 1 À 9 (Harmos 3 à 11)

